



LA LETTRE N° 5 • AVRIL 2009

→ sommaire

Edito	1
Réalisations et Projets	2
La vie scolaire	4
Taxes locales/communales	5

Dossier Spécial

Budget primitif communal 2009	6
-------------------------------	---

Budget primitif annexe 2009 (Eau & Assainissement)	8
--	---

Infos pratiques	10
Vie associative	12
Liste des associations	15
Festival (programme)	16
Agenda	16

La Lettre

121, route de Marcilly
45160 ARDON
Tél. : 02 38 45 84 16
Fax : 02 38 45 84 05
Courriel : mairie@ardon45.fr
Site Web : www.ardon45.fr
Directeur de la publication :

Michel TATIN

Rédaction et réalisation :

Commission de Communication

Création : **Charlotte CAUNAC**

Impression : **Imprimerie Centrale**

Crédits photos : **Mairie d'Ardon**

Dépôt légal : **Avril 2009**



édito

Etant donné l'importance que revêt pour la commune le vote du **Budget** par le Conseil Municipal, il nous a paru nécessaire de repréciser l'esprit et le cadre dans lequel il s'élabore.

Le cadre légal

Le Budget communal est l'acte fondamental de la gestion municipale car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises. Le budget communal est à la fois un acte de prévision et d'autorisation. C'est un acte de prévision : il constitue un programme financier évaluatif des recettes à encaisser et des dépenses à faire sur une année. Mais le budget est aussi un acte d'autorisation : c'est l'acte juridique par lequel le Maire, organe exécutif de la collectivité locale, est autorisé à engager les dépenses votées par le conseil municipal.

Le budget primitif qui fait suite au débat d'orientation budgétaire, répercute les prévisions de recettes et de dépenses votées par les conseillers municipaux pour une année, en fonctionnement et en investissement. Le budget, une fois voté, permet au maire d'engager les dépenses dans la limite des sommes prévues.

Le budget supplémentaire est lui, un budget d'ajustement et de report. Il répercutera ainsi en cours d'année, les résultats de l'exercice comptable écoulé, qu'il s'agisse des excédents ou des déficits.

Le contexte économique

La priorité de l'état est de réduire significativement la progression de ses dotations envers les collectivités locales pour retrouver des marges de manœuvres et à terme, respecter ses engagements européens.

édition spéciale

De plus, la crise financière internationale actuelle va contraindre les collectivités à agir avec plus de prudence.

C'est dans ce contexte particulièrement difficile que les collectivités doivent bâtir leur budget et leurs études prospectives.

Le budget communal

Pour permettre au conseil municipal et à nos administrés de mieux appréhender la situation économique et financière de notre commune, nous avons décidé d'améliorer la communication financière en proposant d'organiser les débats comme suit :

- Elaboration du budget primitif (BP) au début de l'exercice : Janvier
- Préparation du compte administratif (CA) et décision d'affectation des résultats : Avril
- Réalisation d'un budget supplémentaire (BS) pour ajuster les crédits et intégrer les reports : Juin
- Organisation d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) : Octobre

La préparation, l'animation des débats et l'analyse des données sont assurées par les membres de la commission des finances.

Les travaux de la commission des finances et les échanges durant le débat d'orientation budgétaire ont permis d'établir le budget communal pour l'année 2009.

Jean Paul ROCHE,
adjoint aux finances



→ RÉALISATIONS ET PROJETS

→ Une structure Alu-toile

Une solution transitoire

Le projet d'une salle à vocation festive et culturelle étant encore au stade d'études, le Conseil Municipal a choisi de doter Ardon d'une structure alu-toile de 300 m². Elle a été acquise auprès des établissements Plisson, de Tavers (45), avec une subvention de 40% du Conseil Général. Une demande de subvention a également été adressée au Pays Sologne Val Sud.

Ainsi, les prochaines manifestations culturelles (Festival, Fête de la Musique) pourront se dérouler dans de bonnes conditions. Cette structure a été installée à titre temporaire à l'extrémité nord du mini-terrain de foot proche de la Maison des Associations, ce qui permettra aux artistes comme aux spectateurs d'avoir accès aux vestiaires et sanitaires.

Les organisateurs de ces manifestations seront heureux de vous accueillir nombreux, pour vous y présenter des spectacles de qualité.



→ Cœur de village

L'aménagement du cœur de village, route de Jouy le Potier, est en cours. Les platanes ont été élagués, et la pose de la première tranche de lampadaires a été effectuée. Un aménagement spécifique pour l'accès des bus est prévu, conformément aux recommandations du Conseil Général face au transformateur EDF.

Le service des routes procédera à un comptage de la circulation route de Jouy afin de décider des dispositions de circulation à prendre au niveau du la-voir.

→ Station d'épuration

Une solution conduisant à mutualiser la station du 6/12^{ème} Régiment de Cuirassiers avec la Commune d'Ardon est en cours d'étude au plus haut niveau. Il a été convenu qu'une réponse officielle nous parviendrait au plus tard cet été, afin de nous permettre, dans le cas où elle serait négative, de reprendre l'étude d'une station communale, comme envisagé à l'origine.

→ Compteurs d'eau

Actuellement, un système de relevé de compteurs d'eau à distance est à l'étude.

Il pourrait être mis en place progressivement lors du remplacement des compteurs vétustes (15 ans d'âge).



→ Coupure de courant

Suite aux travaux d'enfouissement des lignes route de JOUY LE POTIER, la commutation du réseau aérien vers le réseau souterrain est prévue le **11 mai 2009**.

En conséquence, EDF coupera le courant le 11 mai pendant moins d'une heure.



→ Puits et forages

Une nouvelle réglementation.



Le décret du 2 juillet 2008 fixe l'obligation, pour chaque particulier qui utilise ou souhaite réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine à des fins d'usage domestique, de déclarer cet ouvrage ou son projet d'ouvrage en mairie. Cette obligation est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2009.

Ainsi, tout nouvel ouvrage réalisé après le 1er janvier 2009 devra faire l'objet de cette déclaration au plus tard 1 mois avant le début des travaux. Concernant les ouvrages existants au 31 décembre 2008, ils devront être déclarés avant le 31 décembre 2009.

La déclaration devra être réalisée en remplissant le formulaire disponible en Mairie, en reprenant les caractéristiques essentielles de l'ouvrage de prélèvement (sans entrer dans des précisions trop techniques) ainsi que des informations relatives au réseau de distribution de l'eau prélevée. Ce formulaire devra être déposé à la Mairie.

→ Le CME Conseil Municipal d'Enfants

Le CME propose un **questionnaire** dédié aux enfants d'Ardon (de l'école primaire jusqu'au collège), afin de recueillir leurs avis et mieux cerner leurs aspirations.

Ce questionnaire sera téléchargeable sur le site à partir du 5 Mai, ou bien disponible à la Mairie.

... et pour toute information en temps réel de l'actualité ardonnaise :
www.ardon45.fr

→ Le CCAS : étude de la population

Le **CCAS d'Ardon** entame actuellement une étude pour tenter d'identifier les attentes des Ardonnais. Un questionnaire a donc été élaboré afin de recenser les besoins de la population, de les analyser, et pouvoir ainsi adapter la stratégie de développement de la Municipalité aux souhaits des Ardonnais.

Nous rappelons que le **CCAS** (Centre Communal d'Action Sociale) est un établissement public géré par un conseil d'administration, présidé par le Maire, et comprenant, à parité, des membres élus et délégués du Conseil Municipal (4) et des membres nommés (4) parmi lesquels des représentants d'associations diverses.

Le **CCAS** dont les missions sont définies par le code de l'Aide Sociale et des Familles, anime une action générale de prévention et de développement social en liaison étroite avec le Conseil Général, la Caisse d'Allocations Familiales et autres institutions publiques et privées.

→ Développement durable

La Région a mis en place un cycle d'accompagnement des responsables des Pays, Agglomérations et Conseils de Développement, sur les questions du développement durable.

Ce cycle, animé par le cabinet ETHEIS Conseil est composé de 4 modules : 1 séminaire et 3 modules thématiques.

A la demande de la Région, le 2^{ème} module thématique portant sur les questions environnementales, s'est tenu le 26 mars dernier au Gymnase d'Ardon, en présence d'une cinquantaine de personnes.

Mr TATIN et Mr OZIEL, Maire de Cléry St André et Président du Pays Sologne Val Sud, ont clôturé la réunion qui s'est terminée par un apéritif offert par le Pays.

→ Pont de l'Ascension

En raison du pont de l'Ascension, les cours du 22 mai à l'école d'Ardon sont reportés au mercredi 20 mai toute la journée.



→ LA VIE SCOLAIRE

→ Rencontre Inter-maternelles

Le mardi 17 mars, les élèves de PS, MS, GS, et CP de l'école d'Ardon ont eu la fierté d'accueillir dans leur beau gymnase, les écoles de Ménes-treau- en -Villette et de Ligny-le-Ribault.

Ce sont 130 enfants de maternelles qui se sont adonnés aux joies du sport, par équipes, autour de 8 ateliers préparés par le très précieux conseiller pédagogique du secteur, Jean-Luc Pailleau.

Courses, sauts, lancers, jeux d'adresse et jeux d'opposition prévus au programme, ont rencontré un grand succès ainsi que la collation offerte par la Municipalité en fin de matinée.

Enfin, après une remise de médailles confectionnées par les enfants, cette matinée s'est achevée dans la bonne humeur et sous un soleil radieux, par un pique-nique aux abords du gymnase. De nombreux parents avaient rejoint l'équipe encadrante pour animer la journée, qu'ils soient ici vivement remerciés !



→ Rentrée 2009

Les inscriptions à l'école d'Ardon pour la rentrée 2009 peuvent se faire dès maintenant à la Mairie.
Documents à fournir : Livret de famille
Justificatif de domicile

Un accueil des familles sera organisé à l'école le **Samedi 6 Juin à 10h**, au cours duquel Madame Bouisset, la Directrice, recevra les parents et fera visiter l'école.

Un personnel communal sera mis à disposition sur place pour garder les enfants.

École d'Ardon : 109, route de la Ferté St Aubin
☎ : 02 38 45 85 65

→ Randonnée des Enfants

Le Jeudi 18 Juin 2009, l'école d'Ardon s'apprête à accueillir plus de 700 enfants des écoles de la circonscription de la Ferté St Aubin, pour une grande randonnée sur les chemins de la Commune.

Au départ du Gymnase, 3 parcours spécifiques seront proposés aux différentes classes, des petites sections aux CM2 : 4km, 6km, et 10 km de chemins balisés et sécurisés.

Un certain nombre d'animations proposées par le conseiller pédagogique du secteur, Mr Jean-Luc Pailleau, sera disposé tout au long des parcours qui ont pu être finalisés grâce à la charmante hospitalité de Mr et Mme Louis de Chanailleilles, de Mr et Mme René de Chanailleilles et de Mr et Mme Vallet.

Les enfants se retrouveront à l'heure du pique-nique au domaine de la Renardière ou sur le pré communal pour les plus jeunes.

La journée se terminera au gymnase par un goûter offert par la Municipalité.

« *La patience et le bon sens des automobilistes Ardonnais seront de mise ce jour-là !* »

Adultes bénévoles, nous avons besoin de vous pour accompagner les classes et sécuriser les parcours.

Venez vous inscrire,

à la Mairie ☎ : 02 38 45 84 16

à l'école ☎ : 02 38 45 85 65

à la garderie ☎ : 02 38 45 85 84

auprès d'Ardon Randonnée ☎ : 02 38 45 16 11

auprès des L'Arçons Sportifs ☎ : 02 38 45 81 07

→ La pause méridienne

Le Groupe de Liaison Ecole-Parents (GLEP), en accord avec la Municipalité, a mis en place des activités ludiques pour les élèves de l'école d'Ardon durant la pause méridienne, les mardis et vendredis de 11h30 à midi. Ces activités, jeux et conversations en anglais, jeux de société traditionnels, (scrabble, jeu de l'oie, ...), initiation au tai-chi sont proposées aux enfants du CE1 au CM2 déjeunant à la cantine et ont débuté le 20 mars.

33 enfants ont souhaité participer et sont ravis de ces échanges avec les animateurs bénévoles Ardonnais que le GLEP remercie vivement.

Toutes les personnes intéressées à faire découvrir des jeux aux enfants de l'école sont invitées à se faire connaître auprès du GLEP : glepardon@orange.fr

Contacts : Anne Réau ☎ : 06.67.01.86.86

Véronique Dominique ☎ : 02.38.45.86.03.



→ TAXES LOCALES ET COMMUNALES

→ Taxes d'habitation et foncières

TAXES	TAUX 2008	TAUX 2009
Habitation	5,61 %	5,61 %
Foncier Bâti	8,74 %	8,74 %
Foncier Non Bâti	27,90 %	27,90 %

→ Tarif de l'eau

N° Compteur	MONTANT Abonnement	Prix du M ³ Consommé	Prix du M ³ Consommé
		0 à 200 m ³	+ de 201 m ³
N°1	15,21 €	0,75 €	0,61 €
N°2	22,75 €	0,75 €	0,61 €
N°3	43,75 €	0,75 €	0,61 €
N°4	131,17 €	0,75 €	0,61 €
N°5	327,93 €	0,75 €	0,61 €

→ Tarif de la Cantine

	Ancien prix	Nouveau prix
Prix enfant	2,55 €	2,85 €
Prix adulte	3,63 €	4,00 €

L'augmentation du prix de la cantine est principalement liée au passage de 4 à 5 produits alimentaires par repas (avec un accent sur les laitages : fromages yogourts etc. ...).

Les factures de cantine sont établies mensuellement à terme échu.

→ Tarif de la Garderie

Tarif fréquentation permanente (désormais, la facturation est établie mensuellement, à terme échu) :

- 4 jours par semaine à 3,30 € par jour, soit un forfait mensuel de 46,20 €.
- 3 jours par semaine, forfait mensuel de 34 €.
- 2 jours par semaine, forfait mensuel de 23 €.

Tarif fréquentation occasionnelle :

- 4,80 €, à régler dans les 5 jours suivant la facture mensuelle.

... et pour toute information en temps réel de l'actualité ardonnaise : www.ardon45.fr

→ Tarif du cimetière

• **Tarifs de Tombe** : Concession établie pour l'achat d'un emplacement dans le cimetière pour un « pleine terre », un caveau individuel ou un caveau familial :

Pour 30 ans	90 € TTC
Pour 50 ans	120 € TTC

• **Tarifs pour un emplacement dans le columbarium de 7 cases** (4 à l'étage inférieur, 3 à l'étage supérieur assemblées et posées sur 3 socles) :

Pour 15 ans	500 € TTC
Pour 25 ans	800 € TTC

Le dépôt des cendres est gratuit.

→ Tarif de la pêche

Enfants d'Ardon de moins de 14 ans	gratuit *
Habitants d'Ardon	2,15 €
Personnes hors Commune	5,70 €

*Pour les enfants de moins de 14 ans la carte de pêche gratuite est délivrée à la Mairie.

Maintien de la gratuité pour les Habitants d'Ardon âgés de plus de 70 ans.

Saison 2009 : Ouverture : le 14/03/ 2009
Fermeture : le 15/11/2009.



LE BUDGET PRIMITIF 2009

Ce budget s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de **1 054 250 €**.

Le solde des opérations de fonctionnement permet de dégager une capacité d'autofinancement de 215 000 € et ceci sans augmentation de la fiscalité locale.

Le financement des investissements prévus au budget primitif sera réalisé principalement par la capacité d'autofinancement mais également par des subventions et des remboursements de TVA.

Les principaux investissements prévus au budget primitif sont :

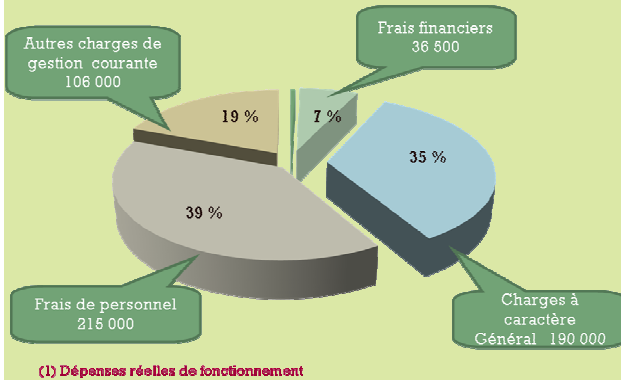
- L'acquisition d'un camion benne pour les services techniques,
- La poursuite des travaux d'aménagement des chemins ruraux,
- Le démarrage des travaux prévus dans le cadre du projet « cœur de village »,
- L'achat d'une structure temporaire pour accueillir diverses manifestations,
- Divers travaux nécessaires au maintien du patrimoine.

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	Charges à caractère général 190 000 €	Produits des services 36 500 €
	Charges de personnel 215 000 €	Impôts et taxes 585 500 €
	Charges de gestion courante 106 000 €	Dotations et subventions 125 000 €
	Charges financières / autres 39 000 €	Autres produits
	Autofinancement 215 000 €	Atténuation de charges 18 000 €
INVESTISSEMENT	Remboursement d'emprunts 85 500 €	Autofinancement 215 000 €
	Immobilisations incorporelles 11 950 €	Dotations Fonds Réserves 50 250 €
	Immobilisations corporelles 191 800 €	Subventions d'investissement 19 000 €
	Immobilisation en cours	Cession 5 000 €
	TOTAL 1 054 250 €	TOTAL 1 054 250 €

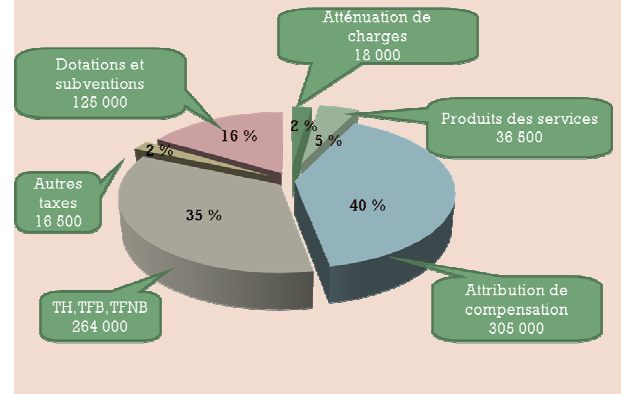


LE BUDGET PRIMITIF 2009

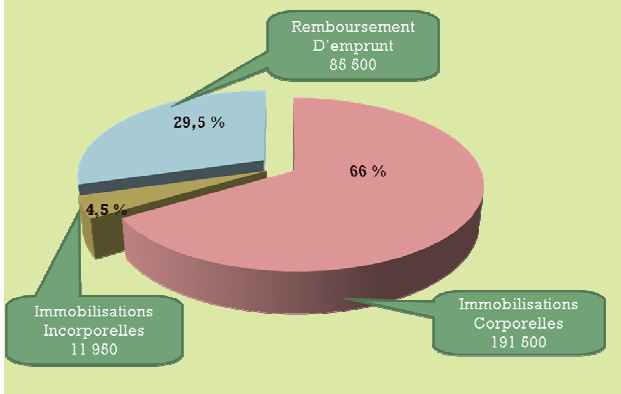
Dépenses de fonctionnement (1)



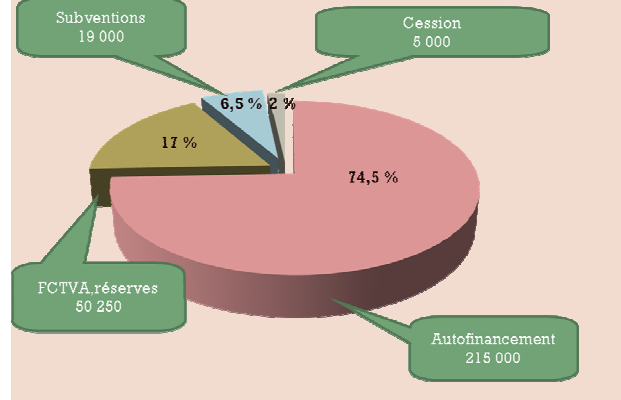
Recettes de fonctionnement



Dépenses d'investissement



Recettes d'investissement



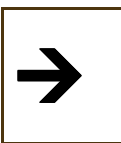
Depuis l'entrée de la commune dans la communauté de communes, les recettes provenant de la taxe professionnelle sont perçues par la communauté puis reversées aux communes membres sous la forme d'une compensation forfaitaire qui évoluera peu jusqu'en 2012 et restera stable ensuite.

Cette compensation représentera en 2009, 40% de nos recettes.

Le montant total des recettes, comprenant notamment l'impôt local (35%) et la dotation de l'Etat (16%), s'élèvera à la somme de : 765 000 €.

Les dépenses de fonctionnement évaluées à la somme de 547 500 € permettront de dégager un excédent de 215 000 € (Capacité d'autofinancement) qui sera entièrement transféré à la section d'investissement pour assurer le financement des investissements prévus au budget primitif.

Outre l'excédent de fonctionnement, le financement des investissements est réalisé par des subventions provenant du département ou de la région et du FCTVA (fonds de compensation de la TVA) des années antérieures.



LE BUDGET PRIMITIF 2009 EAU & ASSAINISSEMENT

Le budget annexe de l'eau et de l'assainissement doit être traité indépendamment du budget de la commune puisqu'il s'agit d'un service à caractère industriel et commercial. En effet les dépenses doivent être compensées par les recettes, notamment la facturation des services aux administrés.

Le budget 2009 n'impose pas de remarque particulière et reste stable par rapport aux années précédentes.

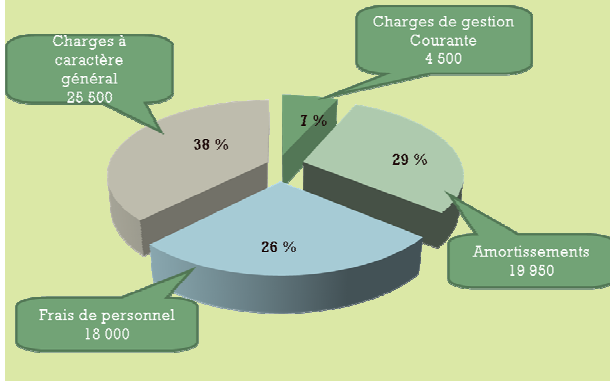
L'équilibre recettes/dépenses ne nécessite pas, en l'absence d'investissement important, d'augmentation significative des prestations.

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	Charges à caractère général 25 500 €	Produits des services 85 500 €
	Charges de personnel 18 000 €	Autres produits
	Charges de gestion courante 4 500 €	Subventions d'exploitation 4 850 €
	Dotations aux amortissements 19 950 €	Produits financiers 1 600 €
	Autofinancement 24 000 €	Produits exceptionnels
INVESTISSEMENT	Remboursement d'emprunts	Autofinancement 24 000 €
	Immobilisations incorporelles 3 000 €	Dotations Fonds Réserves 2 500 €
	Immobilisations corporelles 41 100 €	Subventions d'investissement 2 500 €
	Immobilisation en cours 4 850 €	Amortissements des immobilisations 19 950 €
	TOTAL 140 900 €	TOTAL 140 900 €

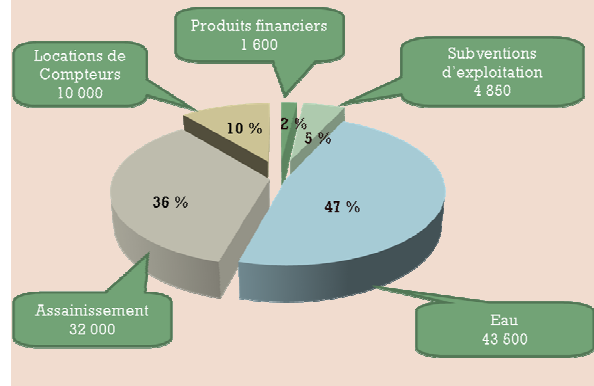


LE BUDGET PRIMITIF 2009 EAU & ASSAINISSEMENT

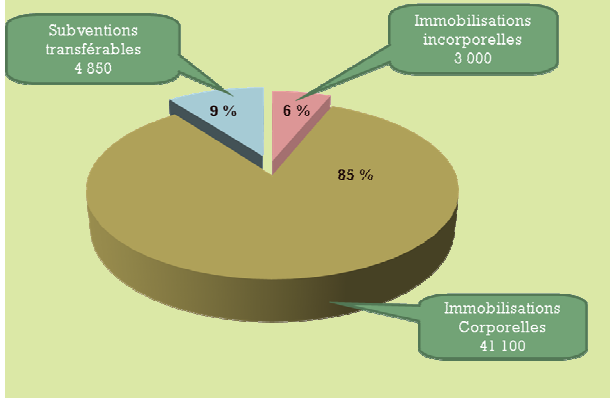
Dépenses de fonctionnement



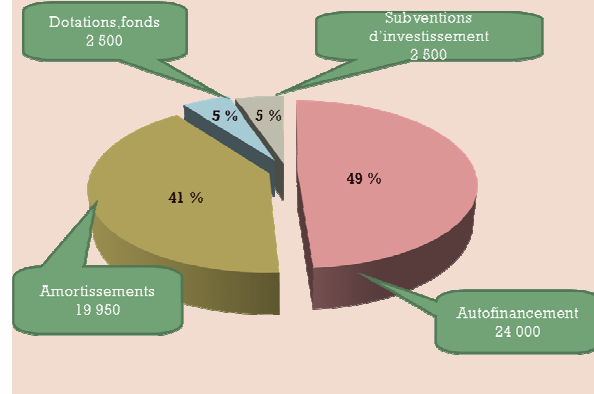
Recettes de fonctionnement



Dépenses d'investissement



Recettes d'investissement



Les produits provenant de la facturation des services de distribution de l'eau représentent plus de 50% des recettes de fonctionnement.

En revanche, la facturation des prestations d'assainissement ne représente que 36% des recettes car tous les abonnés ne sont pas reliés au réseau d'assainissement.

Les dépenses de fonctionnement concernent essentiellement la maintenance et le contrôle des équipements.

S'agissant d'un service à caractère industriel et commercial, l'amortissement du matériel est intégré aux dépenses de fonctionnement soit 29% du total des dépenses.

Les investissements prévus au budget primitif sont :

- La réhabilitation et la restructuration des réseaux,
- Le remplacement de compteurs devenus obsolètes,
- L'acquisition d'un terminal de saisie des données pour, à terme, simplifier le travail des agents communaux



→ INFOS PRATIQUES (1)

Horaires de la Mairie :

- Horaires de la Mairie :
du lundi au vendredi de 09h15 à 12h,
Le samedi de 10h à 12h.
Contacts :
⇒ Mme Brigitte PAYEN Secrétariat Général

⇒ Mme Josiane PUGIEU Accueil Public
Courriel : mairie@ardon45.fr

Permanences des élus :

- Mr le Maire reçoit sur rendez-vous, à prendre auprès du secrétariat de la mairie :
☎ : 02 38 45 84 16.
- Les adjoints assurent les permanences suivantes, de 10h à 12h :

Claude RIBIERE	1er Adjoint aux travaux et affaires générales	Lundi Mercredi
Jean-Paul ROCHE	2ème Adjoint aux finances	sur rendez-vous
Guy LASNIER	3ème Adjoint à la culture, aux sports et à la vie associative	Jeudi
Elysaabeth CATOIRE	4ème Adjointe à la communication, aux affaires sociales et à la vie scolaire	Vendredi

Feux de jardin :

Conformément à l'arrêté préfectoral du 8 novembre 2002 sur les déchets, tous les feux de résidus de jardin sont **interdits**. Rappelons par ailleurs, que la déchetterie est prévue pour recueillir les différentes sortes de déchets.

Entretien des jardins :

Rappelons qu'il est interdit de faire fonctionner, tondeuses, tronçonneuses etc... en dehors des horaires suivants :

du lundi au vendredi de : 9h à 12h et de 14h à 19h,
les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Collecte des ordures ménagères :

Le Jeudi de 14h à 18h.
Le lundi matin et le Jeudi après-midi à Limère

Décalage d'une journée après un jour férié.

Déchetterie :

Ouverture :
le lundi de 10h00 à 12h00
le samedi de 14h00 à 18h00

Dépôts de déchets toxiques à la déchetterie (bidons d'huiles, acides, ampoules et néons, peintures, produits phytosanitaires etc.) les :

Samedi 6 juin 2009
Samedi 19 septembre 2009
Samedi 12 décembre 2009
Samedi 20 mars 2010

☎ : SMIRTOM : 02 38 44 59 35

Culte Catholique :

- Église : Saint Pierre - Saint Denis
Contact : Père Robert LEROY
Presbytère :
Groupement Paroissial de Cléry
1, rue du cloître
45370 CLÉRY St André
☎ : 02 38 45 70 05
port : 06 08 63 13 64
Courriel : g.paroissial.clery@wanadoo.fr

Informations :

Vous pouvez consulter les horaires des messes sur : <http://messesinfo.cef.fr>

- Messes à Cléry tous les dimanches à 11h,
- Messe à Ardon :
Dimanche 3 mai à 10h
Dimanche 17 mai à 10h30
Dimanche 7 juin à 11h.



→ INFOS PRATIQUES (2)

→ Numéros utiles

SAMU	15
Police/gendarmerie	17
Pompiers	18
Urgences depuis les 27 pays de l'UE (sur mobile ou fixe)	112
Sans Abri	115
Enfance Maltraitée	119
Centre anti-poison	02 41 48 21 21
Centre Hospitalier Régional ORLEANS	02 38 51 44 44
Clinique de l'Archette OLIVET	02 38 51 61 71
SOS Médecins	0820 33 24 24
SOS Mains	0820 000 660
Drogue Info Service	0800 23 13 13
SIDA info Service	0800 840 800
Aide à domicile du canton de la Ferté St Aubin	02 38 76 00 41
Service de soins infirmiers à domicile (nord Sologne)	02 38 76 09 02
Centre social de la communauté de communes	02 38 61 76 11
Urgence Dépannage électricité	0810 333 045
Urgence Dépannage gaz	0810 433 045
Impôts	02 38 25 22 34
Préfecture	08 21 80 30 45

→ Taxi conventionné

Votre médecin vous a prescrit un transport assis, Vous allez faire appel à un taxi ?

Vous serez remboursé si ce taxi est conventionné.

Vous reconnaîtrez un taxi conventionné grâce au logo « **Taxi conventionné** » apposé sur le véhicule.

Ce logo garantit à l'assuré que le véhicule taxi est bien conventionné. Il doit être collé sur la vitre arrière latérale droite du véhicule,



→ Cambriolages

Protégez votre domicile contre le cambriolage

Ardon ayant été victime ces dernières semaines d'une douzaine de cambriolages, la gendarmerie nationale nous incite à prendre quelques précautions et nous donne les conseils suivants :



- Equipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur.
- Protégez vos fenêtres et ouvertures à l'aide de volets, grilles, barreaux. Un système d'alarme peut toujours être utile.
- Fermez votre porte à double tour lorsque vous êtes chez vous.
- N'inscrivez pas vos noms et adresse sur votre trousseau de clés.
- Ne laissez pas vos clés sous le paillason ou dans la boîte à lettres.
- Laissez un double chez une personne de confiance.
- Changez votre serrure si vous avez perdu vos clés.
- Placez vos bijoux et valeurs en lieux sûrs (les piles de linge sont les cachettes les plus connues). Certains cambrioleurs utilisent des signes de reconnaissance tracés au stylo, au crayon ou à la craie. Si vous voyez de tels signes, recopiez-les sur un papier, effacez-les et parlez-en aux policiers ou aux gendarmes de votre secteur.

Que faire en cas d'absence durable ?

- Avisez vos voisins.
- Votre domicile doit paraître habité : demandez que l'on ouvre régulièrement vos volets.
- Signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie : dans le cadre des opérations " Tranquillité vacances ", une tournée de surveillance sera alors mise en place.
- Faites suivre votre courrier ou faites le prendre par une personne de confiance : une boîte à lettres débordante de plis révèle une longue absence.
- Ne laissez pas de messages sur votre répondeur téléphonique qui indiquerait la durée de votre absence ou transférez vos appels si vous le pouvez.
- **En cas de cambriolage**, donnez l'alerte en appelant le 17 ou le 112 pour les téléphones portables.



→ INFOS PRATIQUES (3)

→ CESU

Un service téléphonique gratuit, pour se faciliter l'accès aux services à la personne dans le Loiret.

Composez le
☎ : 02 38 62 92 92.



La conseillère qui prend votre appel étudie votre demande, vous aide à comprendre les dispositifs en vigueur, à choisir celui qui vous est le plus favorable et vous oriente vers la structure de proximité qui saura le mieux répondre à votre besoin, en toute impartialité. Parce que c'est sa mission de service public, tout simplement !

Le marché des services à la personne (travaux ménagers, garde d'enfants, aide à la personne dépendante, jardinage et bien d'autres services encore.....) n'est pas simple à comprendre. Qui fait quoi ? Quels sont les dispositifs fiscaux et législatifs ? Qu'elle est la meilleure formule à choisir ? Comment trouver du personnel de qualité ? Chaque cas est particulier. C'est pourquoi les pouvoirs publics du Loiret ont créé il y a 10 ans **Office Services**, une plateforme téléphonique d'aide et d'orientation dont la mission consiste à informer, conseiller et guider vers les prestataires agréés de services à la personne présents sur tout le département du Loiret. Les conseillères **répondent gratuitement** à toutes les questions. « Les gens qui nous appellent ont une connaissance très limitée des dispositifs d'aide, qui sont complexes et en perpétuelle évolution. Ils ont besoin d'être accompagnés dans leur recherche pour trouver la meilleure solution », explique Catherine Adam, directrice de l'association. L'association, qui multiplie les démarches auprès du public pour se faire connaître et bénéficie du soutien des mairies qui relaient le message, vient de créer son site Internet, www.office-services45.fr. On y retrouve de nombreuses informations sur l'emploi à domicile, la réglementation et tous les détails sur la mission de service public de l'association. On peut également prendre contact avec les conseillères par la messagerie électronique, contact@office-services45.fr. Alors, n'hésitez plus !

→ VIE ASSOCIATIVE (1)

→ Le « Carnaval Musical »

A l'initiative de l'APE, le carnaval d'Ardon s'est déroulé le 22 mars sous un soleil éclatant. Rassemblé à 15h30 au gymnase, le cortège a défilé dans le bourg. Un goûter offert par la municipalité a ensuite été proposé aux enfants.



→ Les L'Ardons sportifs

L'exploit au Cross de secteur du 25 mars 2009 sur le stade du Concy à Orléans La source

21 enfants du CE1 au CM2 accompagnés de 16 parents ont participé au cross de secteur, sélectif pour le cross départemental à CHATEAUNEUF sur LOIRE. Les enseignantes, Mme ASSELIN et Mme MALLET sont venues les encourager. Elles ont pu constater que leurs efforts au cours des différentes séances de sport ont été bénéfiques puisque cette année, **10 enfants sont qualifiés**, notamment **Justine DOMINIQUE** qui a gagné la course des CM2. Nos sélectionnés vont pouvoir à nouveau s'exprimer sur le beau parcours de Châteauneuf sur Loire le 15 avril. Par ailleurs, l'association des l'Ardons sportifs a terminé première sur 12 écoles, et cela grâce à une forte participation des parents à la course des adultes. Les membres de l'association, les enseignantes et les parents ne peuvent que féliciter tous ces participants.





→ VIE ASSOCIATIVE (2)

Les sélectionnés pour le 15 avril : Justine DOMINI-QUE, Alice BOPP, Eva LEFEVRE, Margaux VAL-PARAISSO, Adèle VINCENT, Claire BODET, Terry KEOMUONGSON, Rémy BOUBAULT, Nathan L'HUILLIER et Thomas THIERRY.

→ Ardon Randonnée

La Trans'Sologne : une randonnée ouverte à tous. Un défi à relever, seul, entre amis, en famille.

Le 7 juin 2009, Ardon Randonnée organise la 3ème Trans'Sologne, une randonnée unique en son genre. Elle vous permettra de traverser la Sologne en grande partie sur l'ancienne voie gallo romaine Paris Limoges.

Au choix, 3 parcours vous sont proposés :

- A 5h00 du matin, un bus emmènera les plus matinaux à ROMORANTIN pour 63 km,
 - puis un nouveau départ à 7h00 pour 43 km depuis NEUNG SUR BEUVRON
 - et enfin 8h45 pour 25 km à YVOY LE MARRON.
- De là, un retour sur Ardon par les chemins de Sologne.

Aucune vitesse n'est imposée, nous ouvrons les ravitaillements, pour les plus rapides d'entre vous sur une vitesse de 12km/h, jusqu'au passage du dernier participant tout au long de la journée. Sur les 11 points de ravitaillements, vous pourrez échanger et donner vos impressions avec les bénévoles d'Ardon Randonnée.

Tout au long du parcours, vous aurez le loisir d'admirer châteaux et belles demeures et, qui sait, de croiser biches, chevreuils et sangliers au détour d'une allée. Quelle que soit la distance choisie, l'arrivée sur Ardon vous procurera le sentiment de satisfaction d'avoir accompli la Trans'Sologne, d'avoir relevé le défi que vous vous êtes lancé.

Et n'oubliez pas : « une journée de sentiers, c'est huit jours de santé ».

Votre bulletin d'inscription doit nous parvenir avant le 24 mai 2009.

Vous trouverez tous les renseignements (règlement complet et bulletin d'inscription) sur notre site Internet : <http://ardon.randonnee.free.fr>.

Renseignements :

courriel : ardon.randonnee@free.fr

☎ : 02 38 45 16 11 • 02 38 45 84 93 • 06 18 24 00 47.

→ Tennis

Nos jeunes tennismen de **11/12 ans** ont joué leur championnat. A leur actif 4 victoires sur 5 rencontres, bravo à eux.



A partir du 26 avril, 2 équipes masculines défendront les couleurs d'Ardon, n'hésitez pas à venir les encourager.

N'oubliez pas notre **tournoi interne** qui, comme chaque année, aura lieu en juin avec son barbecue le jour de la finale.

→ Les Sénégalaises Elles sont revenues !

Mission accomplie.

3200kg de fournitures scolaires pour les écoles du Sénégal grâce aux généreux donateurs.

Elles ont fini :
Pascale 26ème
Laurence 29ème
Muriel 33ème

sur 65 participantes et ont parcouru une cinquantaine de km.

Bravo à elles.

Retrouvez les sur :
<http://senegazellesardon.uniterre.com/>



→ Familles Rurales

L'association propose des activités pour tous, du yoga, de la gymnastique, de la danse, de l'éveil musical, du piano...

Son **assemblée générale** se tiendra le :

Lundi 18 mai à 20h, salle de l'Ardoux.

Pour encourager les bonnes volontés, venez nombreux !



→ VIE ASSOCIATIVE (3)

→ La Chorale Syntonie

Le premier trimestre 2009 a été placé sous le signe des associations d'aide à la recherche médicale, par notre participation à deux concerts :

- le **dimanche 22 mars** à St Cyr en Val, avec la chorale de Saclay « Saclay des Chants » au profit de l'association **Polykystose** France dont le but est de soutenir financièrement la recherche médicale sur l'une des maladies génétiques les plus fréquentes en France (100 000 cas recensés).



- le **vendredi 27 mars** à St Pierre du Martoi, à Orléans, avec la chorale « Cantate » de La Chapelle St Mesmin, au profit de l'association **Rétina** pour la recherche ophtalmologique.

Fête de la Musique :

Pour fêter le 21 juin, la chorale « SYNTONIE » et « Familles Rurales » organisent dès 15h30 la fête de la musique à Ardon. Cette année, c'est un dimanche !

Tous les musiciens, enfants et adultes, qui souhaitent y participer, sont invités à nous contacter :

☎ : 02 38 45 84 13

Courriel : lancelot.ardon@club-internet.fr

→ Stage de Tai-chi/éventail

Parmi les disciplines traditionnelles chinoises de bien-être et de santé, l'éventail est utilisé pour développer, à l'aide de mouvements simples, la coordination, l'équilibre et la mémoire. Le stage a pour but de faire connaître les bienfaits de cette pratique.

- Ouvert à tous (adultes de tous âges et enfants à partir de 10 ans), le stage est gratuit et se déroulera à Ardon le **dimanche 3 mai 2009 de 10h à 12h30**, salle de l'Ardoux (gymnase), rue de la Chancellerie.

Devant l'intérêt manifesté par les enfants qui, au moment de la pause méridienne à l'école, participent au cours de l'éventail, un cours de perfectionnement gratuit pourrait être ouvert le mardi de 17h à 18h salle de l'Ardoux. (Se munir d'une autorisation parentale).

Inscriptions : ☎ : 02 38 69 11 92

→ GOLF/grand prix de Limère

C'est par un soleil timide et frais que les 116 participants se sont lancés à l'assaut du parcours de Limère, 15^{ème} édition.

L'excellent travail de préparation du terrain par les jardiniers du site n'a pas facilité la tâche des joueurs et joueuses qui ont beaucoup souffert. Au soir du premier tour, seuls Grégoire Schoeb (71) chez les messieurs et Manon Gidali (70) chez les dames affichaient un score négatif.



Au matin du deuxième jour 20 joueurs pouvaient encore prétendre à la victoire. Sur un parcours très sélectif, où chaque erreur pénalise fortement, **Jacques Henry Duchesne, membre du Club de Limère**, déjà vainqueur l'an dernier du Grand Prix de Donnery, se révéla le plus régulier et s'imposa devant Antoine Le Saux dans les derniers trous.

Chez les dames **Manon Gidali** confirma sa performance de la veille et prit l'ascendant sur ses adversaires dès la mi-parcours.

Deux beaux vainqueurs pour une 15^{ème} édition très réussie.

→ La pétanque Ardonnaise

La pétanque organise des concours internes au village ouverts à tous les Ardonnais les vendredis :
15 /05, 12/06, 03/7, 11/09, 09/10 à 20h,

La section vous attend, venez nombreux.

Contact : Jean Pierre JOTHY ☎ : 02 38 45 84 93



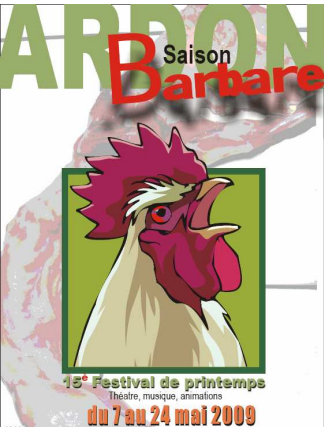
LISTE DES ASSOCIATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES ARDONNAISES

Activité	Nom	Responsable à contacter			Asso. de rattachement
		Nom - Adresse	Téléphone	e-mail	
Déco & couture	Atelier Création	RIBIERE Anne-Marie	02 38 45 88 80	am.riberie@orange.fr	ASCA
Asso. de propriétaires	Limère Résidentiel	MOINIER Olivier	02 38 69 14 11	czmoinier@wanadoo.fr	
Basket	Basket Ardonnaise	BOUBAULT Hervé	02 38 45 88 62	hc.boubault@orange.fr	ASCA
Chorale	Chorale Syntonie	MITTERRAND Michèle	02 38 45 84 13	michele.mitterrand@free.fr	ASCA
Convivialité	Anciens de Limère	GUEDA Bernard	02 38 76 08 08	GUEDA.BERNARD@wanadoo.fr	
Convivialité	Les anciens d'Ardon	SCHOCH Marguerite	490, Allée des Quatre Vents - 45160 - ARDON		
Danse	AFR - Danse Modern'Jazz	THENAULT Hélène	02 38 45 81 07	helenethenault@hotmail.com	Association Familles Rurales
Environnement	ADENAS - Asso. pour la Défense de l'Environn. et de la Nature en Sologne	VILLAR Marc 84, route d'Olivet - 45160 ARDON	02 38 45 86 85	pama.villar@orange.fr	
Équitation	Centre Equestre Militaire du 6/12 Régiment de Cuirassiers	ESPANET Éric	02 38 82 32 28	ericespanet@hotmail.com	
Golf	Association Sportive du Golf de Limère	BERGERE Jean-Claude 1411 av. de la "Pomme de Pin 45160 ARDON	02 38 63 29 23	limere.as@wanadoo.fr	
Gymnastique	AFR - Gym Tonic	JOLY Agnès	02 38 45 20 58	emilougab@wanadoo.fr	Association Familles Rurales
Musculation	Club de musculation	COUDERC Anthony	02 38 45 87 40	anthony.couderc@neuf.fr	ASCA
Musique	AFR- Éveil musical	LANCELOT Anne	02 38 45 75 92	lancelot.ardon@club-internet.fr	
Multi-activités familiales	Association Familles Rurales (AFR)	DESPIERRES Mireille	02 38 45 82 06	mireille.despierres@orange.fr	
Multi-activités	ASCA "Assoc. Sportive et Culturelle d'Ardon"	DESPIERRES Christian	06 18 24 00 47	christian.despierres@neuf.fr	
Musique	AFR - Musique (piano)	JOLY Agnès	02 38 45 20 58	emilougab@wanadoo.fr	Association Familles Rurales
Organisation du festival	FESTIVAL ARDON	PAJON Gilles	02 38 45 81 87	gd.paion@orange.fr	
Organisation festivités	COMITE DES FETES	DESPIERRES Christian	06 18 24 00 47	christian.despierres@neuf.fr	
Parents d'élèves	Asso. des Parents d'Elèves	VERRIER Gaël	02 38 45 18 12	gael.verrier@wanadoo.fr	
Parents d'élèves	Groupe de Liaison Ecole - Parents (GLEP)	THENAULT Hélène	02.38.45.81.07	glepardon@orange.fr	
Peinture - sculpture	AIRC (artistes indépendants région centre)	TEDESCO Clarisse	02 38 69 11 92	clarisse.tedesco@wanadoo.fr	
Pétanque	Pétanque Ardonnaise	JOTHY Jean-Pierre	02 38 45 84 93	jean-pierre.jothy1@orange.fr	
Randonnée pédestre	Ardon Randonnée	CHEVRIER Nicolas	02 38 45 16 11	ardon.randonnee@free.fr	
Sport à l'école primaire	Les L'Arçons Sportifs	ESCOMS Laurent	02 38 45 81 07 06 16 09 45 97	laurent.escoms@orange.fr	
Sport et jeux	Puzzle	MIOLLANY Frédéric	02 38 45 37 54	frédéric.miollany@wanadoo.fr	ASCA
Tennis	Tennis Club d'Ardon	MIOLLANY Muriel	02 38 45 37 54 06 14 02 98 70	muriel.miollany@wanadoo.fr	
Tennis de table	Tennis de Table	URBANIAC Jean-Luc	02 38 45 35 91	jeanluc.urbaniak@free.fr	
Théâtre	ASCA- Théâtre	PAJON Gilles	02 38 45 81 87	gd.paion@orange.fr	ASCA
Yoga	AFR - Yoga	CHEVRIER Sylviane	02 38 45 16 11	chevrier.ardon@orange.fr	Association Familles Rurales



→ Le 15^{ème} Festival

la saison de printemps :



"Saison Barbare"
du 7 mai au 24 mai



★ **MACBETH** de W. Shakespeare par la Cie G. Pajon
Structure tous les soirs à 21h du 7 mai au 20 mai (sauf le 16 mai).

★ **Les CO-EPOUSES** de F. Gallaire création festival Ardon avec la participation de 7 Ardonnais(es).
Tente Barbare les 7, 8, 9, 14, 15, 17 mai à 19h.



★ MARIAGE D'AMOUR

Un spectacle de marionnettes de la Cie EXOBUS
Salle du Lis les 15, 17 mai à 17h



★ **MACBETT DE IONESCO**
Salle du Lis les 9, 10 mai à 19h

★ **Expositions**
Mairie du 9 au 16 mai
Bois flottés de J. MOUELLO
Tapisseries et sculptures de C. M. THIBERT-BOUTOU

★ La Grande Parade des Sons en **Cymbalobylette** le 16 mai à 21h

★ **Spectacle de Rue** gratuit le 17 mai avec le clown « PEACH »

Nouveau : le 17 mai à midi, repas champêtre avec l'orchestre Zivelli (on vient avec ou sans son panier au P'tit l'Ardon).

★ **Spectacle des enfants d'Ardon** le 17 mai à 18h

Le programme complet est téléchargeable sur le site Internet de la commune : www.ardon45.fr
Renseignements/Réervations ☎ : 02 38 45 84 93

→ Le Vide-greniers

Il se déroulera le **dimanche 17 mai de 6h à 18h** dans les rues du bourg.

Le prix des emplacements est de 10 euros les 4 m linéaires et 2 euros le mètre linéaire supplémentaire.

Inscriptions : HélèneThénault ☎ : 09 64 24 14 46.

... et pour toute information en temps réel de l'actualité ardonnaise : www.ardon45.fr

agenda

Avril/Mai
Juin ...

29 avril
AG comité des fêtes

4 mai
Réunion du Conseil Municipal

8 mai
Commémoration au Monument aux morts

7 au 24 mai
15^{ème} Festival « la Saison Barbare »

7mai
1^{ère} de MACBETH sous la structure

9 mai/17 mai
Exposition à la Mairie (bois flottés, tapisseries)

16 mai à 21h
Grande parade des Sons en Cymbalobylette

17 mai
Vide grenier

18 mai
AGO Familles Rurales

23/24 mai
Concours hippique national au 6/12^{ème} Régiment de Cuirassiers

7 juin
Trans'Sologne

18 juin
Randonnée des enfants

21 juin
Fête de la musique

22 juin
Réunion du Conseil Municipal

27 juin
Fête de l'école

14 juillet
Le matin : concours de pêche
Feu d'artifice

20 juillet
Réunion du Conseil Municipal

02 septembre
Rentrée scolaire

05 septembre
Forum des Associations

En fonction des impératifs communaux, (délai, espaces disponibles etc..) Le comité de rédaction se réserve le droit de modifier, raccourcir, ou ne pas publier, les textes qui lui parviennent.